

Notaire Notabel
d.loboue@notabel.info

Bruxelles, le 29 Mars 2024

Cher Maître,

Concerne : Vos réf : Vente (ACP Tabellion 8)

I.

1. Le fonds de roulement est de 2.000 €, quote-part vendeur 670 € - Le fonds de réserve est de 2.707,68 €, quote-part vendeur 907,07 €.
2. **Arriéré du vendeur à ce jour : 350 € à verser sur le compte de l'ACP BE92 0689 4377 0823**
Arriéré du vendeur au 01.04.2024 : 1.156,37 € à verser sur le compte de l'ACP BE92 0689 4377 0823
3. Un appel de fonds destiné au fonds de réserve et décidé par l'AG.
4. Néant, aucune procédure judiciaire à l'encours de la copropriété.
5. PV en annexe – Décompte en annexe
6. Bilan en annexe.

II.

1. Néant, aucune dépense de conservation, d'entretien de réparation décidées par l'AG ou le syndic avant la date certaine du transfert de la propriété mais dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date.
2. Néant, aucun appel de fonds approuvés par l'AG des copropriétaires avant la date certaine du transfert de propriété et le coût des travaux urgents dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date.
3. Néant, aucun état de frais liés à l'acquisition de parties communes décidées par l'AG avant la date certaine du transfert de la propriété mais dont le paiement est demandé postérieurement à cette date.
4. Néant, aucun état de dette certaines dues par l'association des copropriétaires à la suite de litiges nés avant la date certaine du transfert de propriété mais dont le paiement est demandé postérieurement à cette date

Pas de DIU

Nous vous prions d'agréer, Maître, l'expression de nos salutations distinguées.

EASY SYNDIC SRL
I.P.I. : 511.088

Avenue Louise, 251 - 1050 Bruxelles

Pour le syndic

Easy Syndic
Avenue Louise 251 - 1050 Bruxelles
info@easys
02/2